

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

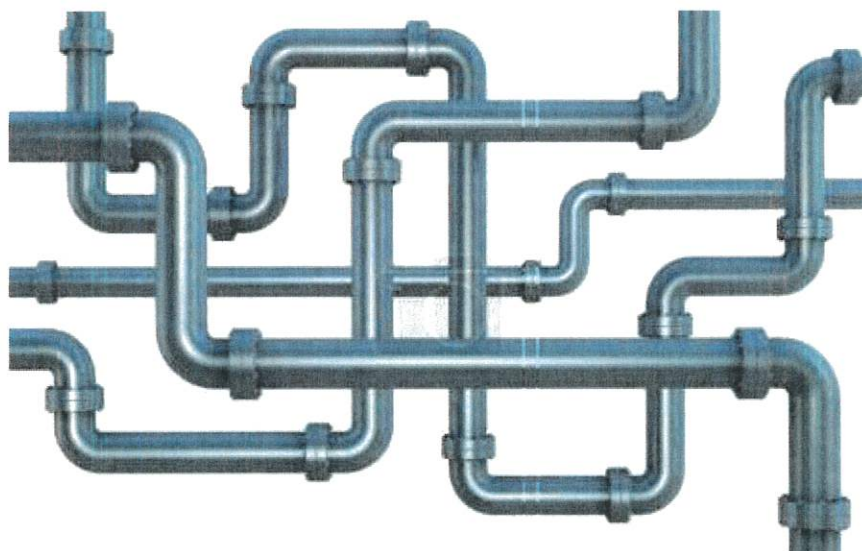
Publié le

ID : 083-218300929-20260126-DEL03_2026-DE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026



BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT



Rappel des règles relatives au rapport et débat d'orientation budgétaire et à la spécificité du budget de l'eau

Au même titre que le budget annexe de l'eau, la gestion de l'assainissement fait partie des services publics industriels et commerciaux (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour financer le service rendu, en application des dispositions prévues par les articles [L. 2224-11](#) et [L. 2224-12-3 du code général des collectivités territoriales](#) (CGCT).

Un financement par redevance implique de spécialiser le budget du service, de manière à équilibrer le budget en recettes et en dépenses.

Pour les SPIC, une traçabilité budgétaire spécifique via un budget annexe est obligatoire (sauf pour quelques rares exceptions comme les concessions ou la gestion directe pour les communes de moins de 500 habitants) afin de garantir la stricte correspondance entre le coût et la redevance.

Assurer la correspondance entre le coût du service et son prix est particulièrement important lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre récupère des services communaux faisant l'objet de réseaux différenciés où les coûts propres à chaque service peuvent être individualisés.

C'est pourquoi il est admis qu'un EPCI mette en place un budget annexe pour chaque compétence (un pour l'eau et un pour l'assainissement), y compris lorsqu'il regroupe des services d'eau et d'assainissement pratiquant des tarifs différents, à condition d'être à même de retracer le détail analytique de chacun des services de façon à pouvoir dissocier leur coût respectif, tant en fonctionnement qu'en investissement mais également leurs recettes (notamment la redevance perçue des usagers).

Si ces coûts ne peuvent pas être distingués, il est même nécessaire de créer plusieurs budgets. D'ailleurs, en pratique, lors d'un transfert de compétence les EPCI peuvent instituer un budget annexe de manière transitoire pour chaque ancienne commune compétente le temps d'organiser le regroupement des fonctions et l'harmonisation des conditions de gestion du service sur le territoire communautaire.

Le cadre juridique actuel garantit ainsi aux acteurs locaux une certaine souplesse de gestion en matière budgétaire et tarifaire de façon à prendre en compte la

réalité des situations locales dans l'exercice de ces compétences tout en garantissant le respect et la traçabilité des obligations en matière de SPIC.

I. La gestion de l'assainissement à Pignans

A Pignans, la gestion de l'assainissement n'est pas assurée en régie mais confié à délégataire via un contrat de délégation de service public (DSP) de type Affermage.

L'affermage n'a pas pour objet de créer le service public puisque celui-ci est déjà existant. Le contrat consiste donc à exploiter le service tout en y assurant son bon fonctionnement et les principes fondamentaux, à savoir : égalité, neutralité et surtout continuité pour les administrés

Quelques rappels :

Le contrat de délégation a été conclu le 31 août 2012. Le délégataire est VEOLIA et le contrat s'expire le 31 août 2026 (Avenant n°3 – Del n°65/2025 du 15/12/2025)

ARTICLE 79 PIECES ANNEXES

Sont annexés au présent contrat :

- Annexe 1 : Plan des réseaux et périmètre de la délégation,
- Annexe 2 : Le compte d'exploitation prévisionnel,
- Annexe 3 : Le règlement du service (offre du candidat),
- Annexe 4 : Le bordereau des prix pour travaux neufs (offre du candidat),
- Annexe 5 : Les attestations d'assurances en application des dispositions de l'article 5-1 du présent contrat,
- Annexe 6 : Inventaire des biens du service, plans des réseaux, des ouvrages, liste des équipements hydrauliques et électromécaniques,
- Annexe 7 : Les indicateurs de performances,
- Annexe 8 : Le programme de renouvellement à caractère patrimonial.

Fait en 4 exemplaires originaux : dont 1 (un) pour la collectivité, 1 (un) pour le délégataire et 2 (deux) pour le contrôle de légalité.

Fait à PIGNANS, le 31 AOUT 2012

POUR LA COLLECTIVITE

Le Maire
Robert MICHEL

POUR LE DELEGATAIRE

Le Gérant
Jean-Pierre BLUHOUD

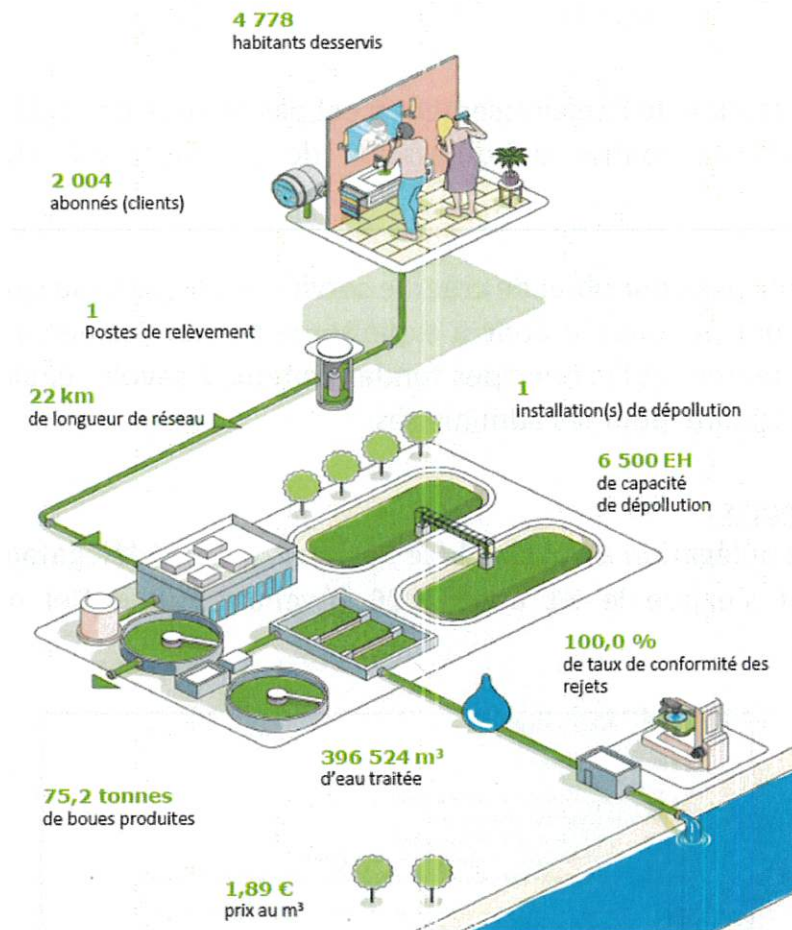




Jean-Louis SIMEON, directeur
habilité par délégation de service
de Jean-Pierre BLUHOUD, Gérant de
la SIVAS, en date du 29 mars 2012,
ci-jointe.

CONTRAT

Les éléments essentiels réglementaires et économiques

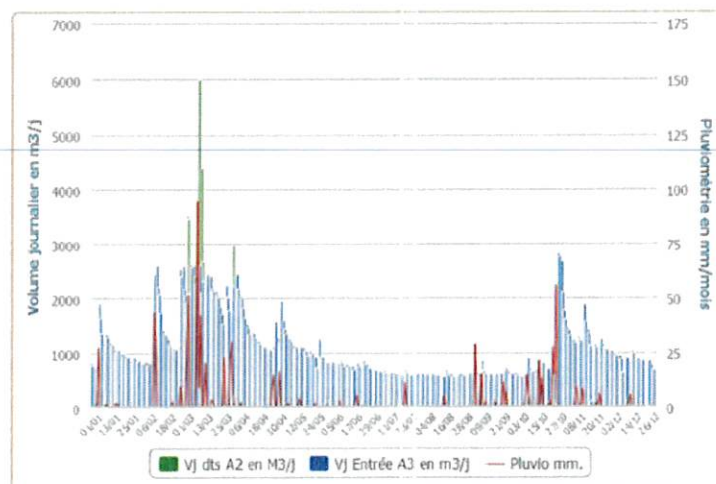


Station d'épuration

Volumes

En 2024, la station d'épuration a traité 392 148 m³ contre 289 752 m³ en 2023 (+35%).

Les volumes entrants sur la STEP sont largement influencés par la pluviométrie et le phénomène de ressuyage.



INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2024
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	4 778
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)	1
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Délégataire	75,2 t MS
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m ³ TTC	Délégataire	1,89 Euro/m ³
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2024
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	-
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Délégataire (2)	28
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	A la charge de la Police de l'eau
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Délégataire	100 %
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	3
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	376
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Délégataire	0,00 u/1000 habitants
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Délégataire	22,95 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	0,27 %
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Délégataire	100 %
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	90
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	Délégataire	2,18 %
[P258.1]	Taux de réclamations	Délégataire	1,00 u/1000 abonnés

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE		PRODUCTEUR	VALEUR 2024
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)*	Délégataire	100,0 %
LA GESTION DU PATRIMOINE		PRODUCTEUR	VALEUR 2024
	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire	1 169
	Nombre de branchements eaux pluviales	Délégataire	0
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	3
VP.077	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	21 786 ml
	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	1
	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	1
	Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	6 500 EH
COLLECTE DES EAUX USÉES		PRODUCTEUR	VALEUR 2024
	Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	12
	Longueur de canalisation curée en préventif	Délégataire	1 590 ml
LA DÉPOLLUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2024
	Volume arrivant (collecté)	Délégataire	425 593 m ³
VP.176	Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	139 kg/j
	Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégataire	2 311 EH
	Volume traité	Délégataire	396 524 m ³
L'ÉVACUATION DES SOUS-PRODUITS		PRODUCTEUR	VALEUR 2024
	Masse de refus de dégrillage évacués	Délégataire	1,8 t
	Masse de sables évacués	Délégataire	0,5 t
	Volume de graisses évacuées	Délégataire	10,0 m ³
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION		PRODUCTEUR	VALEUR 2024
	Nombre de communes desservies	Délégataire	1
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	2 004
	- Nombre d'abonnés du service	Délégataire	2 004
	- Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Délégataire	0
VP.068	Assiette totale de la redevance	Délégataire	181 229 m ³
	- Assiette de la redevance des abonnés du service	Délégataire	181 229 m ³
	- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)	Délégataire	0 m ³

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCÈS A L'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2024
	Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Mesure statistique sur le périmètre du service
	Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	82 %
	Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Non
	Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Non
LES CERTIFICATS		PRODUCTEUR	VALEUR 2024
	Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur
	Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui

II. Le prix de l'assainissement à Pignans

LA FACTURE 120 M³

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m³ représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de PIGNANS l'évolution du prix du service d'assainissement par m³ [D204.0] et pour 120 m³, au 1^{er} janvier est la suivante :

PIGNANS Prix du service de l'assainissement collectif *	Volume	Prix Au 01/01/2025	Montant Au 01/01/2024	Montant Au 01/01/2025	N/N-1
Part délégataire			159,87	162,40	1,58%
Abonnement			39,97	40,60	1,58%
Consommation	120	1,0150	119,90	121,80	1,58%
Part collectivité			42,71	42,71	0,00%
Abonnement			10,00	10,00	0,00%
Consommation	120	0,2726	32,71	32,71	0,00%
Organismes publics			19,20	1,20	-93,75%
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau)	120	0,0100		1,20	
Modernisation du réseau de collecte	120		19,20		
Total € HT			221,78	206,31	-6,98%
TVA			22,18	20,63	-6,99%
Total TTC			243,96	226,94	-6,98%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,03	1,89	-6,90%

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

(**) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle n'a pas été déplacée cette année. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

III. Etat du patrimoine communal

✓ Les installations et réseaux pignantais associés au contrat :

Usines de dépollution	Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)
STEP Pignans Nouvelle	391	6 500	
Capacité totale :	391	6 500	0

Capacité épuratoire en kg de DBO5 / j et capacité hydraulique en m3/j selon les données du constructeur, capacité en EH établie sur une base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour.

Postes de refoulement / relèvement	Trop plein	Débit des pompes (m3/h)
PR-LAUVÉ MIGRANON	Non	15

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Canalisations						
Longueur totale du réseau (km)	17,8	17,9	21,7	21,8	21,8	0,0%
Canalisations eaux usées (ml)	17 844	17 856	21 728	21 754	21 786	0,1%
dont gravitaires (ml)	17 757	17 769	21 237	21 263	21 295	0,2%
dont refoulement (ml)	87	87	491	491	491	0,0%
Branchements						
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	1 151	1 155	1 161	1 166	1 169	0,3%
Ouvrages annexes						
Nombre de regards	538	538	538	670	672	0,3%
Nombre de déversoirs d'orage	1	1	1	1	1	0,0%

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 083-218300929-20260126-DEL03_2026-DE

IV. Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT							
Chapitres	2025				écart	2026	
	Recettes		Dépenses			Recettes	Dépenses
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé		BP	BP
D11 Charges générales			156 476,82	733,39	155 743,43		161 599,39
D12 Charges de personnel			-	-	-		
D13 Atténuation de charges			-	-	-		
D14 Atténuation de produits fngr			-	-	-		
67 charges exceptionnelles			-	-	-		1 000,00
65 charges de gestion			-	-	-		
66111 Intérêts de la dette			15 000,00	9 742,40	5 257,60		10 000,00
66112 Intérêt - rattachement des ICNE			4 674,31	4 674,31	-		3 896,61
042 - 6811 Dotations aux amortissements			91 267,01	91 267,01	-		107 200,00
70 Ventes de produits	82 000,00	67 695,17			14 304,83	82 000,00	
73 Impôts et taxes					-		
74 subvention d'exploitation	15 000,00	-			15 000,00	15 000,00	
74888 Autres							
75 Autres produits de gestion courante	2 500,00				2 500,00	2 500,00	
76 Produits financiers					-		
77 Produits exceptionnels (hors 777)					-		
042- 777 Subventions équipement	51 069,50	51 069,50			-	55 000,00	
	150 569,50	118 764,67	267 418,14	106 417,11	31 804,83	154 500,00	283 696,00
Disponible (recettes-dépenses) Epargne Brut	12 347,56				12 347,56	129 196,00	
002 Excédent antérieur reporté	116 848,64				116 848,64	129 196,00	
023 Virement à la section d'investissement			-		-		0,00
					-		
1641 Capital dette			27 332,80	27 332,80	-		0,00
Epargne nette			14 985,24		14 985,24		
Total prélèvement			-		-		
	267 418,14	118 764,67	267 418,14	106 417,11		283 696,00	283 696,00
	Sans prélèvement		267 418,14			<= soit +4% >=	283 696,00

V. Le Plan Pluriannuel d'investissement

✓ Les investissements à réaliser sur 2022-2026 :

Le schéma directeur a mis en exergue une programmation de travaux à réaliser sur 9 ans.

Ces travaux ont pour objectif de :

- ✓ Réhabilitation des regards/réseaux présentant des anomalies
- ✓ Elimination des eaux claires parasites permanentes
- ✓ Elimination des eaux claires parasites pluviales

Pour l'année 2026, les efforts d'investissement seront concentrés sur les travaux prioritaires soulevés par le schéma directeur :

SECURISATION - PRESERVATION DU PATRIMOINE	
Station d'épuration : Le nettoyage du clarificateur est une tâche dangereuse pour les exploitants, un système de nettoyage avec utilisation de l'eau industrielle et mise en place de buse de lavage est à étudier.	Devis présenté
Station d'épuration : Mettre en place un dessableur en amont de la station pour protéger les équipements et pérenniser l'ouvrage.	Chiffrage Veolia en cours

SECURISATION - PRESERVATION DU PATRIMOINE	
Station d'épuration : Le nettoyage du clarificateur est une tâche dangereuse pour les exploitants, un système de nettoyage avec utilisation de l'eau industrielle et mise en place de buse de lavage est à étudier.	Devis présenté
Station d'épuration : Mettre en place un dessableur en amont de la station pour protéger les équipements et pérenniser l'ouvrage.	Chiffrage Veolia en cours
RÉDUCTION DES EAUX PARASITES	
Réalisation du programme de travaux établi dans le cadre du diagnostic réseau et mise à jour du schéma directeur de l'assainissement.	Collectivité
RENOUVELLEMENT RÉSEAUX	
Renouvellement collecteur de la rue Saint Esprit sur 75 ml	A actualiser
Renouvellement collecteur de la rue et de l'impasse des Caux sur 125 ml	A actualiser
Renouvellement collecteur de la rue Garriane sur 64 ml	A actualiser
Renouvellement collecteur de la rue de la Juiverie sur 56 ml	A actualiser
Renouvellement et renforcement collecteur DN200 vétuste en grès parallèle à la RN 97 le long de la voie ferrée en propriétés privées	Collectivité

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
 Reçu en préfecture le 06/02/2026
 Publié le
 ID : 083-218300929-20260126-DEL03_2026-DE

INVESTISSEMENT							2026	
	2025						Recettes	Dépenses
	Recettes		Dépenses				BP	BP
Chapitres	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé				
021Prélèvement pour investissement	-	-	-	-			-	-
1641 Capital dette	-	-	27 332,80	27 332,80			-	0,00
	-	-	-	-			-	-
Total	-	-	27 332,80	27 332,80			-	0,00
001 Solde: excédent d'investissement reporté	1 020 000,40	-	-	-			1 032 945,11	-
27 Autres immobilisations financières	-	-	-	-			-	0,00
67 charges exceptionnelles	-	-	-	-			-	55 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 267,01	91 267,01	51 069,50	51 069,50			-	-
	-	-	-	-			-	-
	-	-	-	-			-	-
1068 Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-			-	-
40 amortissement	-	-	-	-			107 200,00	-
041 Opérations patrimoniales	38 071,08	38 071,08	38 071,08	38 071,08			-	0,00
Total	1 149 418,49	129 338,09	89 140,58	89 140,58			1 140 145,11	55 000,00
Disponible Exercice	1 060 277,91	1 149 418,49	-	-			1 085 145,11	-
	-	-	-	-			-	30 000,00
16 Emprunt exercice	-	-	-	-			-	-
13 subvention (hors 1342)	-	-	-	-			-	-
Total des recettes	-	-	-	-			-	-
	-	-	-	-			-	-
20 immobilisations incorporelles	-	-	75 947,60	-			-	150 145,11
21 immobilisations corporelles	-	-	500 000,00	-			-	600 000,00
23 immobilisations en cours	-	-	456 997,51	-			-	305 000,00
45 opération sous mandats	-	-	-	-			-	-
Total	1 060 277,91	129 338,09	1 032 945,11	-			1 085 145,11	1 085 145,11
	-	-	-	-			-	-
Excédent n-1	-	-	-	-			-	-
13-RAR Subventions	-	-	-	-			-	-
16-RAR Emprunts	-	-	-	-			-	-
45-RAR Opération sous mandat	-	-	-	-			-	-
20-RAR Immo incorporelles	-	-	-	-			-	-
21-RAR Immo corporelles	-	-	-	-			-	0,00
23-RAR Immo en cours	-	-	-	-			-	0,00
Total RAR	-	-	-	-			-	0,00
	-	-	-	-			-	0,00
Total RAR n-1 + Excédent n-1	-	-	-	-			-	0,00
	1 149 418,49	129 338,09	1 149 418,49	116 473,38	12 864,71		1 140 145,11	1 140 145,11

I. Evolution de l'épargne – Financement des investissements

Quelques rappels sur les indicateurs utilisés :

Epargne brute (ou capacité d'autofinancement brute)

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle mesure la capacité d'une collectivité à financer le remboursement du capital de sa dette ainsi que ses investissements hors contraction de nouveaux emprunts et subventions d'investissements.

- Recettes réelles 2025 : 67 695,17 €
- Dépenses réelles 2025 : 15 150,10 €
- Excédent antérieur : 116 848,64 €
- Epargne brute = 67 695,17 – 15 150,10 = 52 545,07 €

Epargne nette (ou capacité d'autofinancement nette)

L'épargne nette résulte de la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de sa dette. Elle mesure la capacité d'une collectivité à financer ses investissements hors contraction de nouveaux emprunts et subventions d'investissements.

- Capital restant dû (CRD) : 237 980,04 €
- Amortissement annuel de la dette : 27 332,80 €
- Epargne nette = (52 545,07 € - 27 332,80 €) = 25 212,27 €

MAIRIE DE PIGNANS - ASSAINISSEMENT

20/01/2026	Récapitulatif pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025	1 / 1
------------	---	-------

Soldé	Code	TYPE Référence	Date d'acquisition	Organisme prêteur Objet	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2025	IRD au 31/12/2025	Capital remboursé sur la période
Budget Assainissement - Mairie de Pignans										
□	E 1	Emprunt 1210990	01/02/2013	SIEGE	EURO	200 000,00	01/02/2028	49 690,18	3 935,42	15 332,80
□	E 2	Emprunt 7058	25/03/2014	SIEGE	EURO	300 000,00	21/02/2039	188 289,86	25 200,00	12 000,00
Total pour budget Assainissement - Mairie de Pignans								237 980,04	29 135,42	27 332,80
Total général								237 980,04	29 135,42	27 332,80

Ratio de capacité de désendettement

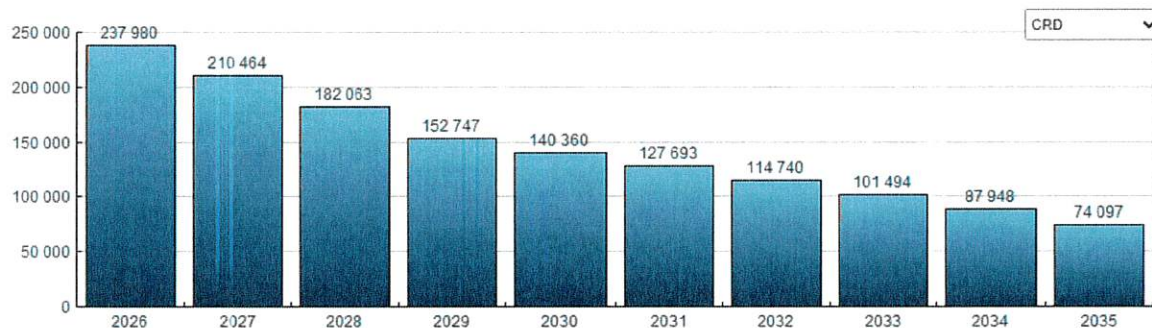
Encours de dette au 31 décembre / épargne brute.

Le ratio de capacité de désendettement se calcule ainsi :

- Encours de dette (CRD) = **237 980 €**
- Épargne brute = **52 545,07 €**
- $237\,980\,€ / 52\,545,07\,€ \approx 4,5\text{ ans}$

Le ratio est d'environ 1 an, ce qui signifie que la collectivité pourrait théoriquement rembourser sa dette en un peu plus d'un an avec son épargne brute. **Ce ratio est généralement considéré comme bon lorsqu'il est inférieur à 10 ans, et excellent lorsqu'il est inférieur à 4-5 ans.**

Le profil d'extinction de la dette se présente ainsi :



MAIRIE DE PIGNANS - ASSAINISSEMENT

20/01/2026	Récapitulatif pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026	1 / 1
------------	---	-------

Soldé	Code	TYPE Référence	Date d'acquisition	Organisme prêteur Objet	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2026	IRD au 31/12/2026	Capital remboursé sur la période
Budget Assainissement - Mairie de Pig										
☐	E 1	Emprunt 1210990	01/02/2013	SIEGE	EUR()	200 000,00	01/02/2028	33 757,87	1 992,53	15 932,31
☐	E 2	Emprunt 7058	25/03/2014	SIEGE	EUR()	300 000,00	21/02/2039	176 706,07	21 840,00	12 000,00
Total pour budget Assainissement - Mairie de Pig								210 463,94	23 832,53	27 932,31
Total général								210 463,94	23 832,53	27 932,31
